

Statement

Secretary of
State for
External Affairs



Déclaration

Secrétaire
d'État aux
Affaires
extérieures

90/62

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

NOTES POUR UNE ALLOCUTION

DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,

LE TRÈS HONORABLE JOE CLARK,

DEVANT LE

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ET COMMERCE EXTÉRIEUR (CPAECE)

SUR LA CRISE DU GOLFE

OTTAWA

Le 25 octobre 1990

Je me propose aujourd'hui de commencer par vous donner un aperçu de la crise du Golfe : ses causes, son importance, la façon dont la communauté internationale y a réagi, la situation actuelle et son évolution possible.

Comme vous le savez tous, cette crise a été déclenchée par l'invasion du Koweït par l'Iraq, le 2 août dernier. Depuis, bien que la communauté internationale ait unanimement condamné cette agression et exigé le retrait des forces iraqiennes, l'Iraq a proclamé l'annexion du Koweït et renforcé sa présence militaire dans ce pays.

Cette action iraqienne a provoqué la crise internationale la plus grave des dernières années, et ce, dans une région caractérisée depuis longtemps par une situation explosive, des inimitiés profondes accentuées par la pauvreté et les disparités économiques, une hostilité sourde entre religions et pays ainsi que l'extrémisme et la haine aveugle qui en résultent. Cette région est marquée par une guerre de huit ans entre l'Iran et l'Iraq, une interminable guerre civile au Liban, des affrontements répétés entre Arabes et Israéliens et de violents conflits entre Israéliens et Palestiniens dont le massacre survenu récemment à Jérusalem n'est que le dernier épisode. Dans ces circonstances, la crise du Golfe peut avoir de terribles conséquences. Les États de la région, armés jusqu'aux dents, s'y disputent la prééminence, le pouvoir et le contrôle de réserves pétrolières vitales.

Tous ces problèmes constituent de graves menaces pour la paix dans cette région. La communauté internationale doit les examiner dans le cadre de rencontres multilatérales ou autres en vue de trouver des solutions justes et durables. Toutefois, ces solutions ne peuvent être liées à un règlement de la crise du Golfe. Les actions de l'Iraq ont engendré un problème supplémentaire qui pose d'énormes dangers. Aucun des problèmes auxquels est confronté depuis longtemps tout le Moyen-Orient ne pourra être résolu tant que la crise du Golfe n'aura pas été réglée. Ce n'est qu'alors qu'il sera possible de se concentrer sur les autres questions fondamentales qu'il faut absolument résoudre pour assurer une stabilité et une paix durables au Moyen-Orient.

Cette crise survient dans un nouveau contexte international créé par la fin de la Guerre froide. Pendant la majeure partie du vingtième siècle, l'acquisition de territoires par la force a été considérée comme un comportement dangereux et condamnable. Toutefois, ce n'est que depuis peu que la communauté internationale peut s'y opposer de façon crédible et

défendable. L'agression commise par l'Iraq pose un défi fondamental à la communauté internationale à un moment où la fin des vieilles rivalités entre les superpuissances ouvre la voie au recours au dialogue et à la coopération pour régler les problèmes internationaux et préserver la paix et la sécurité.

L'ONU a enfin eu l'occasion d'agir comme ses fondateurs le souhaitaient. Le Conseil de sécurité a fait preuve de détermination dès le début de la crise. Il a adopté une série de résolutions et, ce faisant, pris des mesures qui, dans la Charte des Nations Unies, sont clairement qualifiées comme moyens appropriés de réagir à l'agression. Il est intervenu avec l'appui de tous les membres permanents du Conseil; en fait, toutes ses principales décisions ont été prises à l'unanimité.

La façon dont l'ONU a réagi à cette crise montre que cette organisation mondiale peut être efficace. Toutefois, elle doit poursuivre son action jusqu'au bout, sinon le nouvel élan que la fin de la Guerre froide a donné à l'ONU pourrait être brusquement interrompu.

Le consensus par lequel la communauté internationale s'est opposée à l'utilisation de la force par l'Iraq pour occuper et annexer un État souverain et détenir contre leur gré des milliers de citoyens de tiers pays, dont le Canada, représente le consensus le plus complet que le monde ait vu depuis le début de l'ère moderne.

Il témoigne d'une volonté ferme de la communauté internationale de faire en sorte que l'Iraq libère les personnes innocentes qu'elle détient et retire ses troupes du Koweït. L'Iraq est isolé. Il faut maintenant que les résolutions du Conseil de sécurité soient appliquées.

Ces résolutions ont établi un ensemble de sanctions économiques complètes et obligatoires destinées à convaincre l'Iraq qu'il doit retirer ses troupes du Koweït et rétablir la souveraineté légitime de ce pays. Le Conseil a autorisé les mesures nécessaires à l'application efficace de ces sanctions. Plus de 25 pays ont jusqu'ici fourni des troupes pour assurer l'application des sanctions et dissuader l'Iraq de commettre d'autres agressions.

Toutefois, bien avant que le Conseil ne puisse intervenir, l'Arabie saoudite devait absolument se défendre. Saddam Hussein massait ses troupes à la frontière entre son pays et l'Arabie saoudite pour qu'elles puissent attaquer les vastes

et tentants gisements de pétrole de ce pays. Devant cette menace imminente, le gouvernement saoudien a demandé l'aide de la communauté internationale. Les États-Unis et d'autres pays ont répondu immédiatement à la requête saoudienne, intervention qui a eu des effets évidents.

Voici donc en quoi consiste essentiellement la crise :

- en envahissant le Koweït, l'Iraq a porté atteinte à la paix et à la sécurité internationale et violé le droit international;
- la communauté internationale a condamné quasi unanimement l'occupation du Koweït par l'Iraq;
- l'Iraq n'a pas respecté les résolutions du Conseil de sécurité visant à régler la crise.

S'il n'est pas possible par des moyens pacifiques d'amener un pays à respecter les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, la Charte des Nations Unies permet le recours à la force.

Les risques d'un conflit militaire entre l'Iraq et la force internationale déployée contre lui sont réels. Un tel conflit aurait de graves conséquences humaines, politiques et économiques, pour l'ensemble des pays du Moyen-Orient et surtout pour l'Iraq. Nous courons toutefois un danger encore plus grand si nous laissons l'Iraq parvenir à ses fins.

Ce genre de conflit n'est pas inévitable. Mais l'Iraq doit comprendre la conviction et la détermination de la communauté internationale. Il est évident que l'Iraq ne comprend que le langage de la force. La façon la plus efficace d'instaurer la paix est de s'assurer que l'Iraq comprend bien que le non-respect des résolutions entraînera l'utilisation de la force.

L'utilisation de la force par l'Iraq ne peut être récompensée, sauf au risque de compromettre le fondement de la paix et de la sécurité dans le monde. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Canada a, sur ce fondement, investi d'énormes efforts dans la mise en place d'institutions internationales et dans l'établissement de moyens efficaces d'obtenir le règlement pacifique des différends. Il faut convaincre l'Iraq de retirer ses troupes et d'utiliser ces moyens.

Les mesures et les instances utilisées pour le règlement pacifique de différends comme ceux qui ont ostensiblement motivé l'action de l'Iraq existent depuis longtemps: elles ont permis de régler des litiges internationaux sur des questions de territoire, de navigation et de partage de ressources pétrolières et minérales et d'autres ressources et recettes sans recourir au conflit armé. La Cour internationale de justice (CIJ) est la mieux connue de ces institutions; la Cour permanente d'arbitrage a des procédures pour l'établissement de groupes de spécialistes du droit international; le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements a des règles de conciliation adaptées aux litiges commerciaux. Nous, au Canada, avons utilisé la CIJ et un tribunal arbitral ad hoc pour régler nos différends avec les États-Unis et la France. Mais dans le cas du Golfe, de telles procédures ne pourraient être engagées tant que l'Iraq ne se sera pas retiré du Koweït et n'aura pas autorisé le départ des nationaux de pays tiers.

La participation du Canada

Permettez-moi de parler maintenant de la participation du Canada dans cette crise. J'ai jusqu'ici parlé de l'aspect paix et sécurité de la crise du Golfe. Mais il y a aussi d'autres éléments en cause. De sérieuses difficultés économiques et humanitaires ont été imposées aux citoyens de plusieurs pays, et aux Canadiens, dont la sécurité a été compromise. Les coûts que plusieurs États doivent supporter en raison de l'exode de l'Iraq et du Koweït, la perte d'emplois, de recettes et d'épargnes ainsi que les problèmes causés par le relèvement des prix du pétrole ont sérieusement menacé la prospérité économique de bien des États et de bien des personnes. Les conséquences de ces coûts se feront sentir pendant un certain temps.

J'aimerais esquisser très sommairement la réaction du Canada à ces divers aspects.

Paix et sécurité

Même si les délibérations du Conseil de sécurité étaient télévisées, ce qu'elles ne sont pas pour de très bonnes raisons, ce qui s'y passe donnerait de bien moins bonnes images que celles du départ de bâtiments de guerre ou de chasseurs hautement sophistiqués qui décollent deux par deux. Mais ce que nous avons réalisé aux Nations Unies n'en est pas moins une partie essentielle de notre réaction à la crise.

En tant que membre du Conseil de sécurité des Nations Unies, nous avons activement préconisé de corriger cette situation selon le droit international et conformément aux espoirs que nous mettons dans le mécanisme collectif qu'est l'ONU. L'Ambassadeur Fortier et ses collaborateurs ont travaillé sans relâche à préparer et à faire adopter des résolutions claires, fondées sur des principes et équilibrées pour garantir que ces résolutions permettent de réaliser l'objectif visé sans susciter des tensions ou des débats inutiles. Le New York Times a suggéré en page couverture que le processus a parfois eu pour but de modérer les positions de certains pays, mais il reste que le degré d'unanimité entre les principaux membres du Conseil de sécurité a été franchement extraordinaire. La violation du droit international par l'Iraq et les dispositions de la Charte des Nations Unies ont appelé la réponse collective prévue dans la Charte, et nous en avons accepté les obligations.

Nous avons veillé à nous assurer que les sanctions de l'ONU contre l'Iraq sont les plus efficaces possible et qu'elles permettent d'obtenir le respect des décisions du Conseil de sécurité sans envenimer le conflit. Le 4 août, le Canada a officiellement interrompu tout commerce avec l'Iraq et le Koweït occupé; il a gelé les actifs des deux gouvernements et mis fin aux arrangements spéciaux conclus avec l'Iraq pour la promotion des affaires, ainsi qu'à d'autres échanges. Nous avons fourni trois navires et une escadrille de CF-18 pour appuyer l'application des sanctions de l'ONU. Nous contribuons pleinement et de façon significative à cet effort multilatéral. Il est essentiel de reconnaître la nature multilatérale de cette force. C'est le monde entier qui s'insurge contre cette agression.

Aspects économiques et humanitaires

Sur le plan humanitaire, nous avons engagé 75 millions de dollars pour aider les personnes déplacées et faciliter leur rapatriement dans leurs pays d'origine, pour aider ces pays à assumer les coûts de la réintégration et pour appuyer les pays de la région du Golfe dont les économies ont été les plus sérieusement touchées par la crise.

Sécurité des Canadiens

Depuis le début de la crise, nous avons fait tout en notre pouvoir pour assurer la protection et la sécurité des Canadiens retenus dans la région. Nous avons réussi à aider la

plupart d'entre eux à revenir au pays. Malheureusement, les Canadiens n'ont pas tous été autorisés à partir.

Nous jugeons odieux que l'on retienne des Canadiens et d'autres étrangers contre leur volonté. Je veux rendre un hommage tout particulier aux cinq membres du personnel de notre mission au Koweït pour leur dévouement à protéger et à évacuer les Canadiens en danger, pour le sens extraordinaire du devoir qu'ils ont montré en restant à leur poste pendant plusieurs semaines dans les conditions les plus éprouvantes.

Il ne reste peut-être que 20 Canadiens au Koweït, et 60 autres en Iraq. Par l'entremise de notre mission à Bagdad, nous continuerons à faire tout notre possible pour fournir une aide consulaire. Et nous continuerons, avec les autres pays, à inciter l'Iraq à laisser partir tous ceux qui le veulent. Mais nous ne voulons pas plus que les autres permettre que l'Iraq n'utilise ces personnes pour tenter d'arracher des concessions au reste du monde.

Rappelons en terminant qu'il est essentiel que l'Iraq comprenne que la force sera utilisée s'il ne se conforme pas à la volonté du Conseil de sécurité des Nations Unies. C'est la meilleure chance que nous ayons d'éviter le recours à la force.

Dans les conflits internationaux, le Canada a souvent mené une diplomatie créative. Notre diplomatie la plus créative a permis l'édification d'institutions internationales fondées sur des principes communs et sur la règle de droit, ainsi que la création de pouvoirs collectifs de riposte lorsque ces principes et ces lois sont bafoués. Ce sont là les réalisations que notre diplomatie doit maintenant défendre. L'Iraq ne peut être récompensé par un règlement partiel, ou par quelque autre accommodement, avant de s'être entièrement plié aux décisions du Conseil de sécurité. Autrement, notre diplomatie aura échoué, non seulement dans cette crise, mais aussi dans ce que nous aurons fait depuis quarante-cinq ans. L'enjeu est la sécurité de tous les pays et les chances qu'a le monde de profiter enfin de notre mécanisme collectif pour protéger et promouvoir la paix.